VAUGELAS
ENSEIGNEMENT OUVERT

DOSSIER D'INSCRIPTION PCSI / MPSI 2023-2024

Votre inscription ne deviendra définitive
qu'au retour complet des documents désignés ci-dessous

Pièces obligatoires

- ☐ la fiche (n°1) de renseignements à compléter de manière précise, claire et **complète**,
- ☐ 1 photo d'identité **récente** (à agrafer sur la fiche n°1),
- ☐ la copie lisible de la carte nationale d'identité ou passeport,
- ☐ l'attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'année scolaire 2023-2024,
- ☐ la copie du relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme équivalent reconnu par l'Etat français,

- ☐ la fiche (n°2) infirmerie,
- ☐ la copie des vaccinations dans le carnet de santé,

- ☐ la fiche (n°3) intendance,
- ☐ l'avis d'attribution **conditionnelle** de bourse 2023-2024 recto verso pour les boursiers,
- ☐ 1 chèque de 60,00 € pour les frais de reprographie des documents pédagogiques, à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Vaugelas (nom – prénom – classe au dos),

- ☐ La fiche (n°4) de droit à l'image.

Pièce facultative

- ☐ 1 chèque de contribution à la Caisse de Solidarité (nom – prénom – classe au dos)

Annexes à conserver

- ☐ Pass'Région
- ☐ Demi-pension 2023-2024
- ☐ Internat 2023-2024
- ☐ Pré-requis scientifiques MPSI/PCSI
- ☐ Complément : fournitures scolaires
- ☐ Programme de français-philosophie 2023-2024

LYCEE VAUGELAS – 8 rue Jean-Pierre Veyrat – CS50628 – 73006 CHAMBERY CEDEX
04 79 62 19 62 – ce.0730013t@ac-grenoble.fr
http://vaugelas.elycee.rhonealpes.fr

Nous attirons votre attention sur le fait que vous êtes dans l'obligation de vous inscrire en parallèle à l'université (loi du 22 Juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur ; décret du 22 septembre 2014).

Le manquement à cette obligation remettrait en cause votre inscription au lycée

Une réunion d'information sur ces modalités d'inscription sera organisée, pour les étudiants, au lycée, par l'université Savoie Mont Blanc dans le courant du mois d'octobre 2023. L'inscription s'effectuera ensuite fin octobre / début novembre 2023.

https://www.univ-smb.fr/formation/inscription-candidature/classes-preparatoires/

Courant décembre 2023, après vérification auprès des services de scolarité de l'université, sans inscription de votre part en L1, vous serez automatiquement rayés des listes des CPGE de notre lycée.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2023-2024

CPGE ..... (1ère ou 2ème) année **Classe : .....**

Les champs suivis d'un astérisque (*) comportent des précisions utiles pour remplir la fiche

IDENTITE DE L'ELEVE

Nom de famille * : ..... **Sexe :** F ☐ M ☐

Nom d'usage * : ..... **Né(e) le * :** / /

Prénom 1 * : ..... **Prénom 2 :** ..... **Prénom 3 :** .....

Commune de naissance : ..... **Département de naissance * :** .....

Pays de naissance : ..... **Nationalité :** .....

Nom de famille : nom de naissance, obligatoire
Prénoms : dans l'ordre de l'état civil
Nom d'usage : uniquement pour le nom d'époux/épouse
Né(e) le : sous la forme JJ/MM/AAAA
Département de naissance : code département sous la forme XXX (ex. : 075 pour Paris) pour les élèves nés en France

REPRESENTANT LEGAL *

A contacter en priorité : ☐

Lien avec l'élève * : ..... **Civilité :** Mme ☐ M. ☐

Nom de famille : .....

Nom d'usage : ..... **Prénom :** .....

Profession ou catégorie socio-professionnelle : ..... (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse : .....

.....

.....

.....

Code postal : ..... **Commune :** .....

Pays : ..... **@ Courriel :** .....

J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) **aux associations de parents d'élèves :** ☐

☎ **domicile :** ..... ☎ **travail :** .....

☎ **mobile :** ..... **J'accepte de recevoir des SMS :** ☐

Le *représentant légal* détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.
Le *lien avec l'élève* est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

REPRESENTANT LEGAL *

A contacter en priorité : ☐

Lien avec l'élève * : ..... **Civilité :** Mme ☐ M. ☐

Nom de famille : .....

Nom d'usage : ..... **Prénom :** .....

Profession ou catégorie socio-professionnelle : ..... (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse : .....

.....

.....

.....

Code postal : ..... **Commune :** .....

Pays : ..... **@ Courriel :** .....

J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) **aux associations de parents d'élèves :** ☐

☎ **domicile :** ..... ☎ **travail :** .....

☎ **mobile :** ..... **J'accepte de recevoir des SMS :** ☐

PERSONNE AYANT LA CHARGE EFFECTIVE DE L'ELEVE *

A contacter en priorité : ☐

Lien avec l'élève * : ..... **Civilité :** Mme ☐ M. ☐

Nom de famille : .....

Nom d'usage : ..... **Prénom :** .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

Code postal : ..... **Commune :** .....

Pays : ..... **@ Courriel :** .....

☎ **domicile :** ..... ☎ **travail :** .....

☎ **mobile :** ..... **J'accepte de recevoir des SMS :** ☐

La *personne en charge* lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.
Le *lien avec l'élève* est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

COORDONNEES DE L'ELEVE

☐ **L'élève habite chez * :** .....

☐ **Possède sa propre adresse * :** .....

.....

.....

.....

Code postal : ..... **Commune :** .....

Pays : ..... **@ Courriel :** .....

☎ **domicile :** ..... ☎ **travail :** .....

☎ **mobile :** .....

L'élève habite chez : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même dans le cas où l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément.
L'élève *possède sa propre adresse :* dans ce cas uniquement, remplir les champs *adresse*, *code postal*, *commune* et *pays*.

AUTRE PERSONNE A CONTACTER

Lien avec l'élève * : ..... **Civilité :** Mme ☐ M. ☐

Nom de famille : .....

Nom d'usage : ..... **Prénom :** .....

☎ **domicile :** ..... ☎ **travail :** .....

☎ **mobile :** ..... **J'accepte de recevoir des SMS :** ☐

Le *lien avec l'élève* est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : / / ..... **Signature :**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information des familles

A quoi sert cette fiche ?

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement pour gérer la scolarité de votre enfant (inscription, changement d'établissement, affectation, inscription aux examens, etc.) et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement intervenant en cours d'année.

Qu'est-ce que l'application Siècle ?

Les informations que vous fournissez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans **Siècle** (système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements) dont la finalité principale est la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants scolarisés dans les collèges, les lycées ou les établissements régionaux d'enseignement adapté. Ce traitement a également une finalité de pilotage aux niveaux national et académique.

Siècle constitue un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Le ministère s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que du RGPD.

Outre les données collectées au moyen de cette fiche, l'établissement peut saisir dans Siècle des données relatives aux bourses, à la vie scolaire, aux évaluations, à l'orientation et à la gestion financière de votre enfant.

Sont destinataires de ces données :

- **Au niveau de l'établissement** : le chef d'établissement et son adjoint, les agents administratifs habilités chargés de la gestion des dossiers, les conseillers principaux d'éducation, les assistants d'éducation, les enseignants et les psychologues de l'éducation nationale ; dans le cadre des élections des parents d'élèves, les représentants des associations de parents d'élèves sont destinataires des nom, prénom et sexe des élèves et des apprentis ainsi que des données d'identification et de l'adresse de leurs responsables lorsque ces derniers y consentent.
- **Au niveau départemental** : le directeur académique des services de l'éducation nationale et les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation.
- **Au niveau académique** : les agents habilités des services de gestion, des services académiques d'information et d'orientation, des services statistiques académiques et des services académiques des bourses et les agents habilités de la mission de lutte contre le décrochage scolaire.
- **Dans les centres d'information et d'orientation** : les directeurs des centres d'information et d'orientation du ressort des établissements, les psychologues de l'éducation nationale et les personnels administratifs habilités par les directeurs des centres d'information et d'orientation.
- **Au sein des collectivités territoriales** :
  - dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire, les maires des communes de résidence des élèves et des apprentis sont destinataires des nom, prénom, sexe et date de naissance des élèves et des apprentis ;
  - dans le cadre de conventions de partenariat relatives à l'octroi d'aide à la restauration, les agents habilités de la collectivité territoriale de rattachement sont destinataires des nom et prénom des élèves, apprentis et étudiants ainsi que des nom, prénom et adresse de leurs responsables ;
  - dans le cadre de l'attribution d'une aide à la scolarité, les agents habilités de la collectivité territoriale de rattachement sont destinataires des nom, prénom, date de naissance, classe de l'élève, des informations relatives aux aides financières ainsi que des nom, prénom, adresse, profession et revenus de leurs responsables ainsi que du quotient familial ;
  - dans le cadre de l'attribution d'une bourse, les agents habilités de la collectivité locale sont destinataires des informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, classe de l'élève et montant de la bourse ainsi que des nom, prénom, adresse, profession, informations bancaires et nombre d'enfants à charge des représentants légaux.

L'ensemble des informations recueillies sont conservées jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans l'établissement.

Comment exercer vos droits ?

Vous pouvez exercer les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition définis par les articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 40-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ces démarches peuvent être effectuées, soit par courriel ou courrier auprès du chef d'établissement, soit auprès du délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse, grâce à l'un des moyens ci-dessous :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD
- ou par courrier adressé au : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
  À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
  110, rue de Grenelle
  75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, même après avoir adressé une réclamation au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité de déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles

Codes à reporter en page 3 (rubrique "représentants légaux")	
Code	**Libellé**
AGRICULTEURS EXPLOITANTS	
10	Agriculteurs exploitants
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
EMPLOYES	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
OUVRIERS	
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
RETRAITES	
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

VAUGELAS ENSEIGNEMENT OUVERT	**FICHE INFIRMERIE – Page 1** (A remplir par les responsables légaux pour les élèves mineurs)	**INFIRMERIE** **Lycée Vaugelas** 8 Rue Jean Pierre Veyrat 73006 Chambéry Cédex ☏ +33 4 79 62 19 62 @ ce.0730013t@ac-grenoble.fr https://vaugelas.ent.auvergnerhonealpes.fr/

En cas d'hospitalisation d'urgence, une copie de ce document sera communiquée au médecin du service

IDENTITE DE L'ELEVE	**NOM** : _____ **Prénom** : _____ Classe (2023-2024) : _____ Date de naissance : _____ Etablissement scolaire et classe de l'année dernière : _____	
	Adresse de l'élève : _____ _____ _____ Téléphone : _____	**Régime** : ☐ Demi pensionnaire. ☐ Interne. ☐ Interne externé. (pour les CPGE seulement) ☐ Externe.

PERSONNES RESPONSABLES DE L'ELEVE	**Parent 1** : NOM : _____ prénom _____ Adresse : _____ _____ **Parent 2** : NOM : _____ prénom _____ Adresse : _____ _____

SECURITE SOCIALE	**N° d'immatriculation sécurité sociale** _____ Nom et adresse de l'organisme de sécurité sociale : _____ Assurance scolaire, nom et numéro : _____

En cas de maladie ou d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir au plus vite la famille.

		Portable	Domicile	Travail
TELEPHONE DES PARENTS	Parent 1			
	Parent 2			
	Autre : personne (famille, ami, voisin) susceptible de vous prévenir rapidement Nom_____			

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours vers l'hôpital le plus adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Attention : un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'en étant accompagné par sa famille.

TSVP →

VAUGELAS ENSEIGNEMENT OUVERT	**FICHE INFIRMERIE – Page 2** (A remplir par les responsables légaux pour les élèves mineurs)	**INFIRMERIE** **Lycée Vaugelas** 8 Rue Jean Pierre Veyrat 73006 Chambéry Cédex ✆ +33 4 79 62 19 62 @ ce.0730013t@ac-grenoble.fr https://vaugelas.ent.auvergnerhonealpes.fr/

VACCINATION	**Date du dernier rappel de vaccin antitétanique** : _____

SANTE DE L'ELEVE	Observations particulières concernant la santé de l'élève : _____ _____ _____ _____
	Nom et ville du médecin traitant : _____
	Est-ce que l'élève a déjà été concerné par un Projet d'Accueil Individualisé (« **PAI** ») pour maladie ou problème médical important ? Non □ / Oui □
HANDICAP	Est-ce que l'élève a déjà été concerné par un Projet Personnalisé de Scolarisation (« **PPS** ») pour handicap (avec dossier à la Maison Départementale des Personnes Handicapées – **MDPH**) Non □ / Oui □
→ En cas de réponse(s) positive(s), la famille est invitée à prendre contact avec l'INFIRMIERE du lycée (tél : 04-79-70-99-20).	

AMENAGEMENTS PEDAGOGIQUES	Est-ce que l'élève a déjà été concerné par un Plan d'Accompagnement Personnalisé (« **PAP** ») pour troubles des apprentissages ? Non □ / Oui □ **Si oui :** pour quel(s) trouble(s) : _____
	Est-ce que l'élève a été concerné l'année dernière par un Programme Personnalisé de Réussite Educative (« **PPRE** ») pour des problèmes scolaires temporaires ? Non □ / Oui □
→En cas de réponse(s) positive(s), la famille est invitée à prendre contact avec le PROFESSEUR PRINCIPAL dès la rentrée.	

EXAMEN	Est-ce que l'élève a déjà bénéficié d'un aménagement d'examen ? Non □ / Oui □ **Si oui** : Pour quel examen ? :_____ Quel(s) aménagement(s) _____

Date et Signature des responsables légaux :

VAUGELAS ENSEIGNEMENT OUVERT	**FICHE INTENDANCE**	**INTENDANCE** Lycée Vaugelas 8 Rue Jean Pierre Veyrat 73006 Chambéry Cédex ☏ +33 4 79 62 19 62 @ ce.0730013t@ac-grenoble.fr https://vaugelas.ent.auvergnerhonealpes.fr/

(NOUVEAUX ARRIVANTS uniquement ou CHANGEMENT DE REGIME)

CPGE (MPSI, PCSI, PSI, MP) : _____

NOM : .....

PRENOM : .....

REGIME :

Le régime choisi l'est pour l'année scolaire complète.

☐ **Demi-pensionnaire** (même occasionnel)

☐ **Interne**

☐ **Interne externé**

Attention: pour accéder à la demi-pension, à l'internat et de manière générale à l'établissement, il faut **absolument** posséder une carte **Pass'Région**, qui doit être commandée par vos soins sur le site de la Région Auvergne Rhône Alpes.

VAUGELAS ENSEIGNEMENT OUVERT	**A RENDRE** **FICHE DROIT A L'IMAGE et CNIL** Photographies et films vidéo	**VIE SCOLAIRE** **Lycée Vaugelas** 8 Rue Jean Pierre Veyrat 73006 Chambéry Cédex ☏ +33 4 79 62 19 62 @ ce.0730013t@ac-grenoble.fr https://vaugelas.ent.auvergnerhonealpes.fr/

La photographie et le film vidéo ont un intérêt évident au lycée :

- En tant qu'outil pédagogique mis au service de différentes disciplines (langage, sciences, géographie, etc..);
- En tant qu'activité artistique faisant partie des Arts visuels ou plastiques ;
- En tant que témoignage et trace de projets menés avec les élèves (voyages, sorties, activités sportives...).

Le fait de photographier ou de filmer des élèves dans le cadre scolaire impose cependant des précautions qui relèvent à la fois de l'éthique éducative et de la Loi liée à la protection de la vie privée et des mineurs. Le Code Civil, dans son article 9, garantit le droit au respect de la vie privée de tout un chacun.

Cela ne signifie pas qu'il est interdit de prendre une personne en photo, seulement que la publication ou la reproduction ou la diffusion d'une telle photographie requiert son autorisation, ou celle de son tuteur s'il s'agit d'un mineur.

AUTORISATION PARENTALE

d'utilisation de photographies ou de films où l'élève nommé ci-dessous apparaît :

Nous, soussignés,

Responsable légal 1 : _____

Responsable légal 2 _____

Représentants légaux de l'élève :

Nom :Prénom :_____

né(e) le :_____

☐ **autorisons** le lycée Vaugelas *à reproduire, utiliser et éventuellement diffuser les photos de notre enfant prises dans le cadre scolaire.*

☐ **n'autorisons pas** le lycée Vaugelas *à reproduire, utiliser et diffuser les photos de notre enfant prises dans le cadre scolaire.*

NB : Si pour des raisons qui nous appartiennent, nous souhaitons modifier notre avis quant à cette autorisation, nous notons devoir en formuler expressément la demande par écrit au proviseur de l'établissement.

Cette autorisation est valable pour la gestion informatisée des absences et retards, pour rendre compte et promouvoir les activités scolaires de l'établissement, dans le cadre pédagogique ou de promotion de l'EPLE :

- diffusion sur sites Internet professionnels liés à l'Education Nationale, en particulier l'ENT;
- diffusion sur tous supports numériques du lycée (CD, DVD, clés USB...) à destination des familles des élèves et des personnels de l'Éducation Nationale;
- utilisation dans le cadre pédagogique (photos de classes, affiches, documents de travail pour les élèves...);
- articles de presse pour rendre compte d'évènements.

La photographie ne sera ni vendue, ni utilisée à d'autres usages que ceux mentionnés ci-dessus. La publication et la diffusion de l'image de mon enfant, ainsi que les légendes ou commentaires qui accompagnent la publication ne porteront pas atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation.

Cette utilisation ne concerne que l'année scolaire en cours.

Date et signature du responsable légal 1 ***Date et signature responsable légal 2 :***

VAUGELAS ENSEIGNEMENT OUVERT	**A RENDRE SI PARTICIPATION** **CAISSE DE SOLIDARITE** Participation facultative	**INTENDANCE** **Lycée Vaugelas** 8 Rue Jean Pierre Veyrat 73006 Chambéry Cédex ✆ +33 4 79 62 19 62 @ ce.0730013t@ac-grenoble.fr https://vaugelas.ent.auvergnerhonealpes.fr/

Par décision du 20 Novembre 2011, les membres du Conseil d'Administration ont permis la création d'une caisse de solidarité afin d'apporter des aides ponctuelles à des élèves, pour des sorties, échanges, voyages culturels, aides aux repas pour des étudiants. (Dossiers étudiés en commission du fonds social).

Le financement de cette caisse pourra provenir des familles ou d'autres contributeurs (association ou entreprise par exemple).

La participation des familles pourra se faire suivant 2 modalités :

- Lors de la sortie de l'élève de l'établissement, vous pourrez être sollicité pour verser le solde de votre carte demi-pension (solde inférieur à 15 €).
- Sinon vous pouvez déjà verser une contribution volontaire en remplissant le coupon joint.

Notre communauté, et chaque membre de celle-ci, sait compter sur le soutien de chacun d'entre nous pour dépasser la difficulté temporaire et garder pour ambition l'excellence de chacun.
Nous vous remercions pour votre soutien.

✂.....

COUPON A REMETTRE LE JOUR DE VOTRE INSCRIPTION OU REINSCRIPTION

CAISSE DE SOLIDARITE

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

☐ Souhaite verser une contribution à la caisse de solidarité de .....€. Joindre un chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Vaugelas (minimum 5 €).

A GARDER

Le Pass' Région vous accompagne au quotidien, il est le support unique d'identification au sein de l'établissement : contrôle d'accès, restauration scolaire…

Le Pass'Région est donc obligatoire pour entrer au lycée, ainsi que pour accéder à la restauration scolaire

- **Vous entrez en CPGE et vous n'avez pas le Pass'Région de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ?**

Vous devez commander votre Pass'Région sur ce site https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/ ou sur l'application Pass'Région .

- **Vous avez déjà le Pass'Région de la Région Auvergne-Rhône Alpes ?**

L'établissement fera le nécessaire (attention, votre Pass'Région doit avoir été utilisé en 2022-2023, sinon il faut faire une nouvelle commande)

Avec votre Pass'Région, vous avez accès à de nombreux avantages toute l'année ! Réductions et crédits culturels, santé, permis de conduire, premier équipement professionnel...

Culture

Avec le Pass'Région, vous avez droit à :

- 5 places de CINÉMA dans les salles et les festivals partenaires (participation d'1 euro par entrée)
- 30 € pour des SPECTACLES, des concerts dans les salles et festivals partenaires (danse, musique, théâtre...)
- 15 € pour les LIVRES "LOISIR" : romans, mangas, bandes dessinées...dans les librairies
- Accès gratuit et permanent aux MUSÉES, centres d'art, sites patrimoniaux et lieux de mémoire et la gratuité des conférences, visites guidées et ateliers.
- MUSIQUE ET JEUX VIDÉO : 1 an d'accès gratuit à la plateforme DIVERCITIES* : musique illimitée et sans pub + 8 jeux vidéo à choisir et télécharger + accès illimité à Tënk, la plateforme sVOD de documentaires.

VAUGELAS
ENSEIGNEMENT OUVERT

DEMI PENSION 2023- 2024

Restaurant scolaire :
Le prix du repas pour **2023 est de 4.30 €** (avec réservation avant 10 h 30 le matin)
Ouverture du self de 11 h 30 à 13 h 15.

LA CARTE D'ACCES

Il s'agit du Pass'Région
En cas de perte ou de dégradation, il faut en commander une nouvelle auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Pour créditer votre carte :

- par **paiement bancaire** :

http://vaugelas.elycee.rhonealpes.fr

Accès directs
Présentation du Lycée
Classes Préparatoires aux grandes écoles
Vie scolaire
Orientation
Intendance
Turboself - réservation repas
Contact

- **par chèque** :

Minimum 70 € pour les demi-pensionnaires.
A déposer dans la boîte aux lettres située à l'entrée du service d'intendance.

RESERVATION DES REPAS

La réservation est obligatoire pour l'accès au restaurant.
Attention : tout repas non consommé dont la réservation n'a pas été annulée sera débité de la carte.

Réservation par internet sur le site du Lycée et sur l'application pour smartphone TURBOSELF ou sur les bornes situées dans le hall d'entrée du Lycée à côté de l'accueil et à la sortie du self, à partir de 12 heures et jusqu'au lendemain 10 heures 30.

L'accès au self sera **IMPOSSIBLE** si le **crédit est insuffisant** pour un repas, et en cas d'**oubli de la carte**.

VAUGELAS
ENSEIGNEMENT OUVERT

INTERNAT CPGE 2023-2024

LE PASS'REGION

Les élèves internes doivent obligatoirement posséder le Pass'Région.
A commander sur le site de la Région Auvergne Rhône Alpes.
EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE LA CARTE
Commander une nouvelle auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

LA RESERVATION :

La réservation du repas de midi est **obligatoire.**

- **sur le site internet du lycée** (onglet TURBOSELF) et sur l'application pour smartphone « TURBOSELF ».
- **sur les bornes** situées dans le hall d'entrée du lycée à côté de l'accueil et à la sortie du self, à partir de 12 heures et jusqu'au lendemain 10 heures 30.

LE PAIEMENT DES FRAIS D'INTERNAT :

Les factures trimestrielles peuvent être réglées :

- Par télépaiement : **https://teleservices.education.gouv.fr**
- Par chèque à déposer dans la boîte aux lettres située à l'entrée du service d'intendance, à l'ordre de : *« L'Agent Comptable du Lycée Vaugelas ».*

LES TARIFS :

Ces tarifs forfaitaires incluent les repas du midi et du soir, le petit déjeuner et la nuitée.

Internat lycéens : 1 972.25 €
1e trimestre septembre-décembre : 743.82 € 2e trimestre janvier-mars : 664.93 € (estimation) 3e trimestre avril-juin : 563.50 € (estimation) **Pour les étudiants qui adoptent le régime « interne externé » (repas sans internat) les tarifs sont inférieurs de 20 %.**

Les avis aux familles (factures) sont envoyés par courriel aux familles :
Pour le 1e trimestre : courant Novembre, les attributions de bourses de la DSDEN de l'Isère ne nous étant pas communiquées avant cette date.
Pour le 2e trimestre : courant Janvier
Pour le 3e trimestre : courant Avril

Les tarifs sont fixés chaque année par la Région Auvergne Rhône Alpes.
Les tarifs sont votés en fin d'année civile.

MPSI et PCSI : pré-requis scientifiques

Bienvenue dans la CPGE MPSI ou PCSI du lycée Vaugelas !

Vous allez rejoindre une formation scientifique, première étape d'un parcours vous permettant de devenir ingénieur, professeur, chercheur...

Cet été, la première des choses à faire est de **vous reposer** afin d'arriver frais et dispos pour être prêt à travailler dans de bonnes conditions dès le début d'année scolaire. Il faut également que vous ayez lu les œuvres au programme de français-philosophie avant la rentrée.

En MPSI, un travail en maths vous est demandé pour la rentrée. Celui-ci est constitué d'exercices à rendre et d'un manuel de logique qu'il sera nécessaire d'avoir lu avant de commencer l'année.

Pour bien entamer vos études en PCSI ou en MPSI, il est impératif que vous **maîtrisiez le programme de mathématiques et de physique-chimie des enseignements de spécialité de première et de terminale**. Les quelques-uns d'entre vous qui n'ont pas suivi l'enseignement de physique-chimie en terminale n'ont cependant pas à s'inquiéter, nous leur proposerons en début d'année des temps de remédiation en physique-chimie pour faire le point sur les notions importantes à retenir. Pour ceux qui auraient suivi la spécialité mathématiques complémentaires, révisez le cours correspondant en insistant sur les formules de dérivation et les manipulations algébriques. Les points suivants sont fondamentaux pour les premières semaines de cours dans toutes les disciplines scientifiques (mathématiques, physique-chimie, sciences industrielles pour l'ingénieur) :

- calcul algébrique : simplifications, sommes et produits de fractions, propriétés du logarithme ($\ln(xy) = \dots$), de l'exponentielle ($\exp(x+y) = \dots$), des puissances ($a^{b+c} = \dots$, $(a^b)^c = \dots$).
- trigonométrie : relations dans un triangle rectangle, propriétés des fonctions trigonométriques (périodicité, parité), résolution d'équations trigonométriques.
- étude de fonctions : dérivée des fonctions trigonométriques, exponentielles, logarithme, puissances, racine carrée. Si u est une fonction dérivable et a, b sont deux constantes, dérivée d'une fonction du type $x \mapsto \exp(u(x))$, $x \mapsto \sqrt{u(x)}$, $x \mapsto (u(x))^n$, $x \mapsto \ln(u(x))$, $x \mapsto u(ax+b)$.

Il peut être très profitable de s'exercer à l'aide du cahier de calcul disponible à l'adresse suivante :
https ://colasbd.github.io/cdc

D'autre part les exercices des Olympiades de Mathématiques sont souvent très intéressants :
https ://www.apmep.fr/Les-Olympiades-nationales-de-mathematiques

On peut également regarder les problèmes du Kangourou des Maths :
http ://www2.mathkang.org/default.html

Bonnes vacances !

L'équipe des professeurs de sciences de la PCSI et de la MPSI

VAUGELAS
ENSEIGNEMENT OUVERT

Complément PCSI : fournitures scolaires

Ce document supplémentaire a pour but de vous conseiller sur le matériel à prévoir pour la rentrée de septembre en PCSI.

Pour les cours de **mathématiques**, **physique**, **chimie**, **sciences industrielles pour l'ingénieur**, nous vous suggérons de vous organiser de la façon suivante :

- Pour prendre vos cours chaque jour : un trieur et des feuilles (petits carreaux de préférence).
- Pour l'archivage des cours à la maison : un gros classeur à levier par matière, des pochettes plastiques et des intercalaires.
- Pour les résumés de cours : des fiches Bristol.

Pour les travaux pratiques de **physique** et de **chimie** :

- Pour la chimie : une blouse en coton.
- Pour la physique et la chimie : un cahier grand format pour chacune de ces disciplines dans lequel vous rédigerez vos compte-rendus de TP.

Gardez la **calculatrice** que vous utilisiez en classe de terminale.
Attendez les premières discussions avec vos professeurs : vous déciderez alors peut-être d'en acheter une plus performante mais ils sauront vous conseiller.

Bonnes vacances !

L'équipe des professeurs de sciences de la PCSI.

VAUGELAS
ENSEIGNEMENT OUVERT

Site internet des classes préparatoires : http ://cpgevaugelas.fr

Lycée VAUGELAS

Programme de français-philosophie (PCSI, MPSI, PSI, MP)
Année 2023-2024

Le programme est le suivant :

Thème : faire croire

ŒUVRES

a) Alfred de MUSSET, *Lorenzaccio,* GF, édition avec bandeau jaune « Prépas scientifiques 2023-2024 , dossier sur le thème « faire croire » ».

b) LACLOS, *Les Liaisons dangereuses,* GF, édition avec bandeau jaune "Prépas scientifiques 2023-2024, dossier sur le thème « faire croire » ».

c) Hannah ARENDT, le chapitre VII de *La Crise de la culture,* Folio essais, n°113.

Ce chapitre s'intitule « Vérité et politique » et se trouve aux **pages 289 à 336.**

d) Hannah ARENDT, le premier chapitre de *Du mensonge à la violence,* Biblio essais, Le Livre de poche.

Ce chapitre s'intitule « Du mensonge en politique, réflexions sur les documents du Pentagone » et se trouve **aux pages 11 à 68.**

Remarque : concernant Hannah ARENDT, il faut bien vous procurer **deux livres (*La Crise de la culture*** et ***Du mensonge à la violence*)** même si vous n'avez à lire que 47 pages dans le premier livre et 57 pages dans le second livre.

Concernant le chapitre « Du mensonge en politique, réflexions sur les documents du Pentagone », vous avez intérêt , avant de le lire, à vous renseigner sur la guerre du Viêt Nam (1955-1975).

Pour se préparer à l'étude du thème, il faut absolument lire pour la rentrée les quatre œuvres en prenant des notes afin de se constituer des résumés personnels. Seul un tel travail permettra une véritable compréhension des cours. C'est une tâche très abordable si vous vous y prenez tôt et travaillez régulièrement.

Vous pouvez vous aider de résumés des œuvres tels qu'on en trouve par exemple sur Wikipédia. Mais ils ne sont qu'une aide pour ne pas vous perdre dans vos lectures; ils ne remplacent pas du tout ces lectures.
Vous avez également tout intérêt à lire les introductions et les dossiers des éditions indiquées.
Vous consentirez à ces efforts, et ainsi nous pourrons pleinement vous accompagner dans votre approfondissement du thème, élucider avec vous ce que vous n'avez pas compris et guider votre apprentissage des méthodes indispensables.
Nous vous souhaitons un bon été en attendant de vous accueillir au mois de septembre.

Les professeurs de français-philosophie